

**PROJET ASSOCIATIF
2023 > 2028**



Sommaire

01

Introduction

02

Présentation de
l'Association

03

Organisation de
l'Association

04

Politique générale
de l'Association

05

Les perspectives

06

Modalités de suivi
des axes du projet

01

Introduction

L'Association Familiale des Papillons Blancs de Denain (AFPB) a été créée et est animée par des parents et amis.

Le projet associatif est le reflet de ses orientations et actions vers l'avenir, tout en gardant le respect de ses valeurs fondatrices.

Il a également pour but de définir les modalités communes de fonctionnement de ses établissements.

Le projet associatif est également destiné à fédérer toutes les personnes et acteurs de l'Association (parents, professionnels, personnes accueillies, bénévoles et partenaires).

Il fédère leur référence commune.

Il est le fruit d'un travail partagé et collectif, rédigé en concertation avec des parents et des professionnels, au service des personnes déficientes intellectuelles.

Il se veut être un outil structurant de l'action de nos établissements. Chacun doit s'y reporter afin que les actions soient coordonnées, cohérentes et efficaces.

Les orientations de l'Association seront définies, déclinées et mises en œuvre dans le cadre :

- des projets d'établissements et de services
- de projets personnalisés.



02

Présentation de l'Association

Son histoire

L'Association Familiale des Papillons Blancs de DENAIN et environs créée le 23 avril 1957 à l'instigation de quelques parents d'enfants déficients intellectuels.

Ils ont été soucieux de mettre en place des réalisations collectives au service de leurs enfants.

C'est une association de loi du 1^{er} Juillet 1901 **sans but lucratif**, déclarée sous le n° 3998.

Cette union de personnes est concernée directement par le devenir des personnes déficientes intellectuelles.

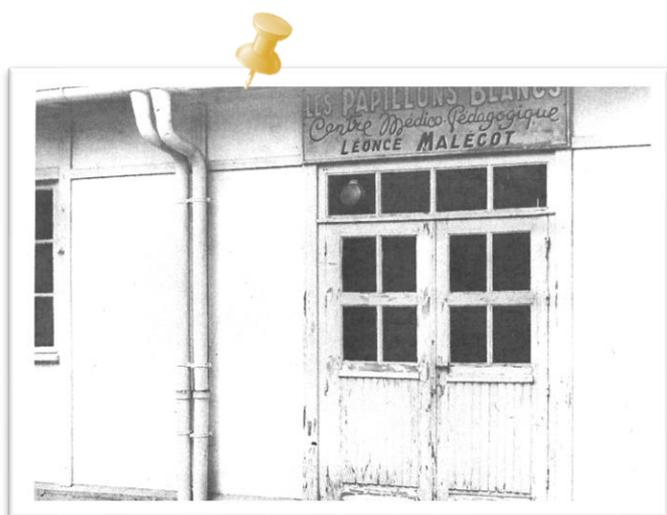
Elle doit permettre aux parents de s'unir autour d'un même objectif, de se retrouver, de se sentir plus forts et de se soutenir.

Pour ceux-ci, l'Association est un lieu d'échanges, de soutien, de réconfort où ils trouvent un appui et de l'espérance.

En se regroupant, les parents mutualisent leurs moyens et compétences et se procurent les moyens d'agir.

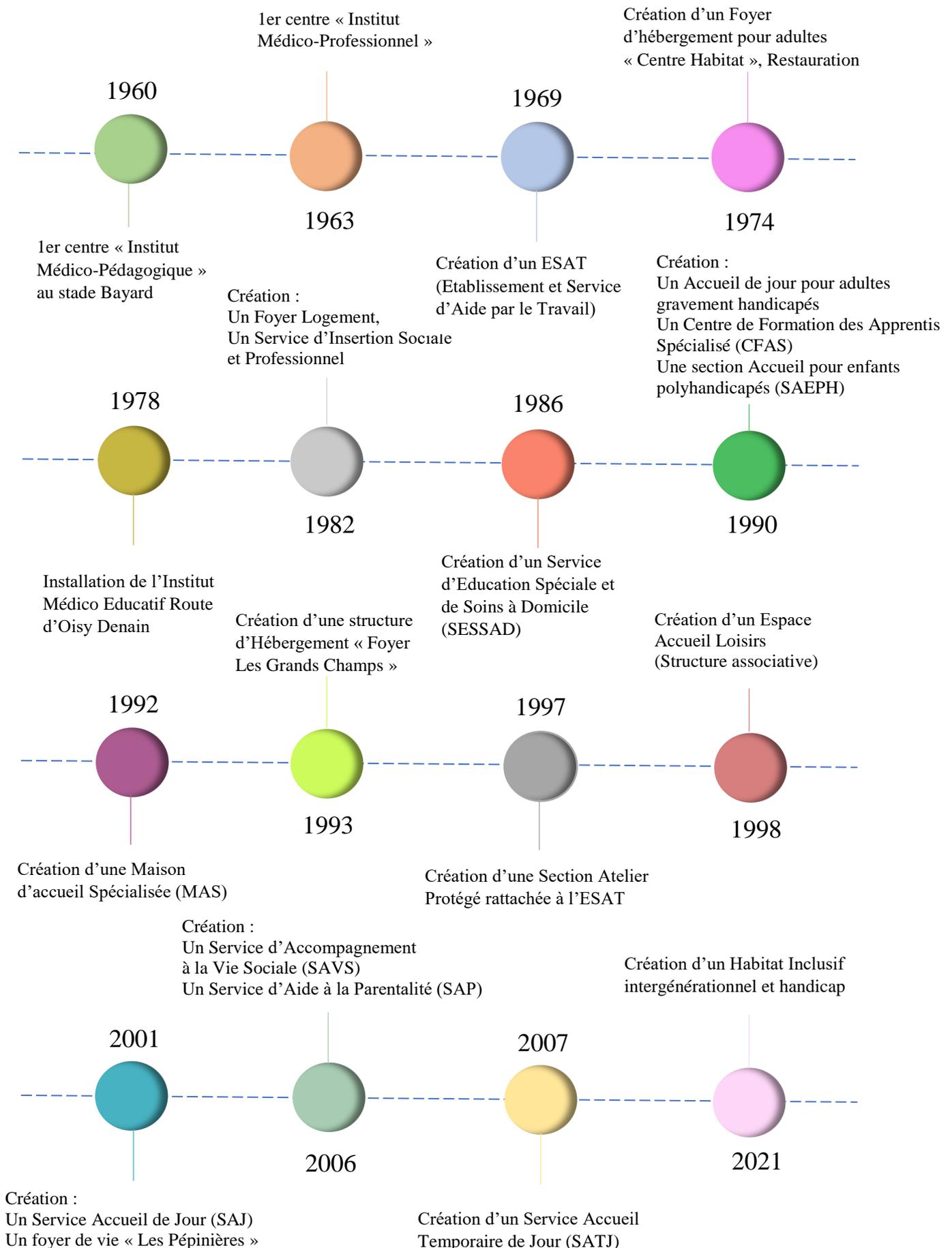
C'est l'aspect familial qui confère à l'association une valeur fédérative.

Elle fait partie du mouvement parental auquel elle adhère et en accepte ses principes et fondements.



CREATION DE L'ASSOCIATION FAMILIALE DES PAPILLONS

1957



Sa vocation

L'Association a pour objectifs :

- De poursuivre, au sein de l'Unapei, l'étude et la défense des intérêts moraux et matériels des enfants et adultes déficients intellectuels avec ou sans troubles associés.
- De promouvoir et mettre en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire pour le développement physique, intellectuel et moral de leurs enfants ou proches.
- D'entretenir entre les familles adhérentes, l'esprit familial et de solidarité nécessaire et d'apporter à leurs enfants ou proches l'appui matériel et moral indispensable.
- De venir en aide aux familles par des renseignements et des conseils.
- De créer et gérer des établissements appropriés tendant à l'éducation, la rééducation, l'adaptation, la mise au travail, l'insertion sociale, l'accueil, l'organisation des loisirs.
- D'apporter aux personnes déficientes un soutien, un suivi personnalisé, et une prise en charge adaptée à la personne sans rupture de parcours, le tout dans un cadre et une atmosphère familiale et dévouée.
- De rester neutre et indépendant sur le plan politique et religieux



Valeurs et principes fondamentaux défendus, finalité de ses actions

Dans le respect de la législation en vigueur, elle s'engage à assurer :

- La dignité de la personne déficiente et des familles ainsi que le respect de leurs droits fondamentaux
- La non-discrimination et le respect de la différence des convictions de chacun
- Un regard positif et changeant sur la personne déficiente en valorisant les potentiels, les compétences, et l'autonomie.
- Une solidarité et une entraide en favorisant l'écoute et l'aide aux familles. Elle favorise l'intégration et la représentation des familles dans les institutions et dans la vie associative
- Un respect de la personne et de la famille dans ses choix, dans ses besoins et attentes pour un accompagnement individualisé de qualité, dans le respect d'un consentement éclairé en favorisant l'autodétermination
- Une disponibilité, un accueil et le respect du droit à la formation
- Une participation des personnes déficientes et des familles à tout projet
- Une adaptabilité et une personnalisation pour la personne déficiente dans un parcours non figé ou tracé d'avance.
- Une proximité avec les personnes déficientes
- Une confiance réciproque et éclairée entre parents et professionnels
- Une exigence et un professionnalisme de qualité dans la prise en charge, la qualité du cadre de vie avec des moyens appropriés
- Une bienveillance promue qui s'inscrit par des aménagements nécessaires pour permettre l'accès de tous à tout, en luttant contre l'isolement et la solitude et en développant les conditions de participation. Ceci fait partie des objectifs majeurs de l'Association
- Un Respect de la personne accueillie, ainsi que son intimité tout en assurant à sa vie privée, une confidentialité des informations la concernant.
- Une accessibilité, une citoyenneté et une participation à la vie sociale.
- Un respect du droit à la scolarité, à l'éducation, à l'emploi et aux soins
- Une convivialité
- Une approche éthique visant à œuvrer, avec les familles, en faveur de l'épanouissement des personnes, dans le respect des règles déontologiques et professionnelles
- Un respect de la vie affective et intime : Elle est une composante essentielle de l'épanouissement de la personne porteuse d'une déficience intellectuelle.



Organisation de l'Association

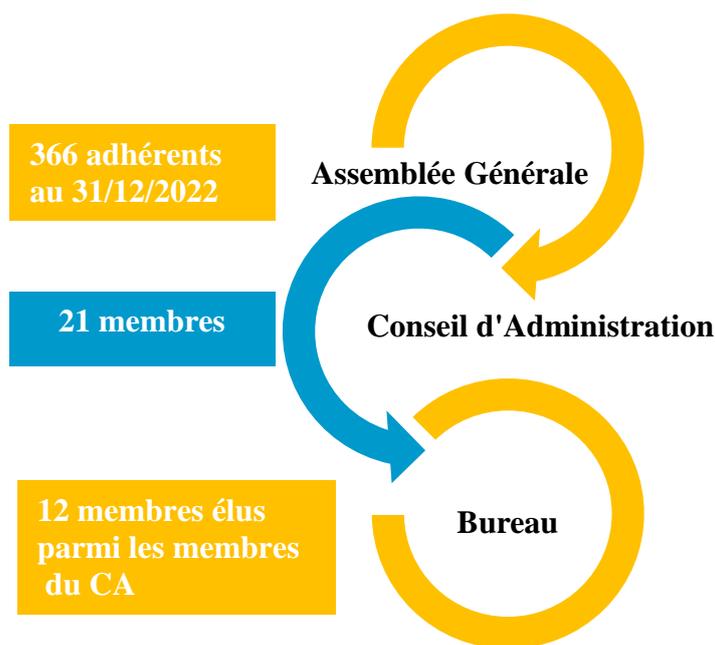
L'organisation

- La gouvernance

Compte tenu de son statut associatif, la politique associative est déterminée par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau.

Ces instances sont présidées par Alain CROIX,

Le Président représente l'Association.



L'Assemblée Générale réunit sur convocation, au minimum annuellement, l'ensemble des membres adhérents de l'Association.

Le Conseil d'Administration est l'organe délibératif qui par délégation de l'Assemblée Générale statue sur la politique et les orientations générales de l'Association, notamment dans les domaines économiques, patrimoniaux et de délégations managériales à la Direction Générale et d'établissements. Il est composé de 12 à 36 membres élus par l'Assemblée Générale pour une durée de 3 ans.

Le Bureau est l'organe, dans l'intervalle des réunions du Conseil d'Administration, qui assure la continuité et la permanence de l'action de l'Association, il peut prendre les décisions urgentes.

Le Bureau comprend parmi ses membres un président, un président adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint, un secrétaire, un secrétaire adjoint.

La gouvernance de notre Association est basée sur une coopération étroite entre bénévoles, administrateurs et professionnels, sans confusion des rôles et des fonctions.

- La dirigeance

Le Directeur Général a pour mission, subordonnée et mandatée par le Président du Conseil d'Administration, d'assurer la direction générale des établissements et services, placés sous sa responsabilité directe. Il est responsable du bon fonctionnement des établissements et services, de la sécurité des personnes déficientes intellectuelles accueillies et des personnels.

Population accueillie

L'Association accueille des personnes orientées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes (CDAPH), porteuses d'une déficience intellectuelle et nécessitant un accompagnement adapté.

Toutes les personnes accueillies présentent une déficience intellectuelle avec ou sans un handicap associé.

Les prestations fournies par l'Association et ses structures

L'Association décline ses prestations au sein de plusieurs établissements et services. Chaque établissement fait l'objet d'un agrément. Les établissements doivent assurer un accompagnement adapté et de qualité auprès des personnes accueillies.

L'Association dispose de 1080 places d'accueil :



Les Associations auxquelles adhèrent les Papillons Blancs de Denain

Afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées et par solidarité, l'Association adhère aux organismes qui, comme elle, œuvrent et défendent les droits des personnes handicapées et soutiennent les Associations dans leurs différentes fonctions (UNAPEI, UNAPEI Hauts de France, UDAPEI...)

Les autorités de tarification et de contrôle et/ou de financement

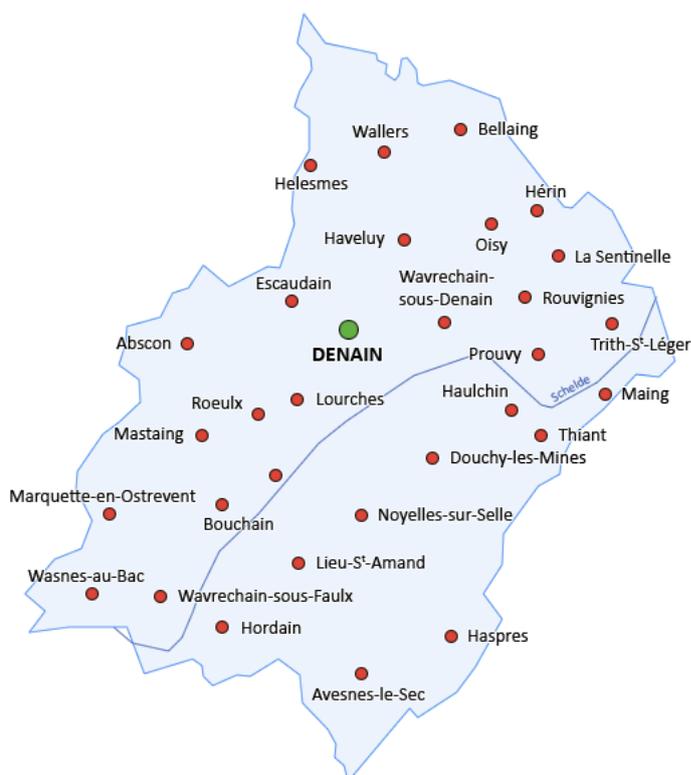
Eu égard aux missions qui sont confiées aux autorités (Conseil Départemental, ARS), l'Association se doit de travailler en constante relation avec lesdites autorités avec cohérence et transparence.

Elle doit défendre ses projets d'évolution menés en faveur de la prise en charge des personnes qu'elle accueille.

La ville/les partenariats/insertion dans le territoire

L'Association met en avant le principe de subsidiarité. A cet effet et dans le respect de son projet, « **rester ouvert sur la société pour favoriser l'inclusion** », l'Association avec des partenaires : mairies, collectivités locales, éducation nationale, associations tutélaires, structures du secteur médico-social et hospitalier, entreprises, associations environnantes. Elle développe aussi des liens avec des intervenants extérieurs et les autres lieux que fréquentent les personnes accueillies.

Le secteur géographique de l'Association



04

Politique générale de l'Association

Les axes du projet associatif

L'Association s'est donnée pour mission auprès des personnes accueillies :

- **Rassembler** les familles et amis d'enfants porteurs de handicap sans distinction d'origine, de milieu social
- **Informer** sur les problèmes liés à leur handicap, portant sur l'éducation et l'accueil
- **Agir** par tous les moyens appropriés auprès des autorités, des responsables élus, des collectivités locales, du grand public, afin de susciter un mouvement en leurs faveurs
- **Favoriser** la création d'établissements, de structures, de services adaptés à l'âge et aux handicaps des personnes qui y sont accueillies, principalement, dans le cadre des orientations du Schéma Régional d'Organisation Médico-sociale (SROMS)
- **Gérer de manière adaptée et développer** les établissements, les structures et services par l'Association dans la plus grande rigueur :
 - Répondre à leurs besoins et attentes
 - Améliorer leur confort dans le respect des dispositions légales et réglementaires
- **Conduire l'ouverture vers l'extérieur et promouvoir le travail en partenariat** (participer aux instances, nouer et susciter des partenariats avec des réseaux formalisés et reconnus complémentaire : éducation nationale, entreprises, hôpitaux..., communiquer sur l'identité et les actions de l'Association : manifestations, presses...)
- **Maintenir leurs droits de toute nature des personnes déficientes intellectuelles**



Les axes de développement

AXE 1

Consolider la gouvernance parentale :

- Accueil des nouvelles familles par l'administrateur délégué de chaque pôle pour présenter l'Association
- Présence des administrateurs dans les instances de l'Association (CVS, CA, Bureau...)
- Présence des administrateurs dans les institutions extérieures (CDAPH, ATINORD, UDAF, CCAS...)
- Communication (site internet, Facebook, journal interne...)
- Formation des administrateurs et informations aux familles

AXE 2

Répondre aux besoins repérés sur le territoire :

- S'adapter par l'évolution du profil des personnes accueillies par l'évolution de nos structures et la création d'établissement/service/dispositif
 - Vieillesse
 - Autisme
 - Médicalisation (accès aux soins)
 - Troubles associés
 - Sans solution
 - Parentalité
- S'inscrire dans des pratiques innovantes
 - Gymnase interactif high-tech
 - Bornes interactives
- Améliorer la connaissance de l'environnement et développer le travail en partenariat
- Accompagner les familles et les aidants
 - Plateforme de répit
 - Informations des parents

AXE 3

S'adapter aux évolutions réglementaires :

- Poursuivre une démarche sur le développement durable : gestion des impressions, travail sur l'optimisation des déchets
- Traitement numérique des données
- Transition énergétique
- Transformation de l'offre
- Sérafin PH (réforme de la tarification) / Via Trajectoire (gestion des parcours)
- Accessibilité des établissements/services



05

Les perspectives

La politique financière

- S’assurer de la gestion financière prudente et raisonnable de l’Association
- Se donner les moyens d’atteindre les objectifs fixés
- Optimiser les enveloppes budgétaires allouées par les financeurs
- Respecter le principe de transparence sur sa gestion budgétaire, en mettant à disposition des autorités compétentes les documents nécessaires
- Informer périodiquement toutes les instances internes de sa gestion
- Affecter les dons, legs, collectes, bénéfiques, à la création et au développement des structures, à l’amélioration de l’accompagnement des personnes accueillies
- Rechercher des économies par la mutualisation des moyens



La politique des ressources humaines (GPEC, développement des compétences, accords...)

La fonction Ressources Humaines participe au développement de l’Association. Elle l’accompagne pour atteindre ses objectifs.

La politique Ressources Humaines s’organise autour des principes suivants pour répondre aux attentes des directions d’établissement dans l’intérêt des personnes accueillies :

- Disposer d’une gestion administrative du personnel efficace ;
- Attirer les meilleurs candidats et conserver les compétences présentes à l’effectif ;
- Développer les compétences des salariés et préserver la motivation (formation, évolution de carrière...) ;
- Favoriser l’amélioration des conditions de travail et promouvoir le bien-être au travail ;
- Maintenir un dialogue social constructif ;
- Anticiper les évolutions et répondre aux contraintes du secteur médico-social.



La démarche qualité – gestion des risques et le processus évaluatif

Les objectifs poursuivis visent prioritairement la satisfaction des personnes accompagnées et de leurs proches, l'amélioration continue des pratiques professionnelles (savoir-être, savoir-faire) tout en garantissant une maîtrise des coûts de fonctionnement des établissements et services.

Ainsi, la politique qualité et gestion des risques vise à :

- Poursuivre et encourager la promotion de la Bienveillance et initier une démarche Ethique,
- Informer et garantir les droits des personnes accompagnées,
- Faciliter l'expression et la participation des personnes accompagnées,
- S'assurer de la co-construction et de la personnalisation des projets d'accompagnement,
- Adapter le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie des personnes accompagnées et leur inclusion dans le milieu ordinaire,
- Accompagner à la santé tant sur le champ de la prévention que celui de l'accès aux soins,
- Garantir la continuité et la fluidité des parcours des personnes accompagnées,
- Développer une démarche porteuse de sens auprès des professionnels, des usagers et de leur proches à travers une gestion de risques (prévention de la maltraitance et de la violence, traitement des plaintes et réclamations, traitement des événements indésirables,

plan de gestion de crise et de continuité d'activité) et une communication adaptée,

- Encourager une démarche participative et active de tous,
- Esquisser une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale,
- Préparer les établissements et services à l'évaluation introduite par la Loi du 02 janvier 2002 et confortée par la Loi du 24 juillet 2019.

La démarche qualité associative est placée sous la responsabilité du Président de l'Association et du Directeur Général. Elle est intégrée et déclinée au sein de chaque établissement et service sous la responsabilité de chaque Directeur, et animée par un Responsable Qualité/Evaluation.

L'Association s'inscrit dans une démarche de partenariat et de veille « Qualité » grâce aux réseaux départementaux voir régionaux du fait de sa participation aux :

- Réunions du Groupe d'Entraide et de Partage (GEP) Qualité de l'Union Départementale des Papillons Blancs du Nord,
- Réunions des Groupes de travail / de réflexion Régionaux (groupe inter associatif « Partage et Ethique », Centre Ressources INTIMAGIR...)
- Colloques ou conférences organisées par les autorités de tutelles (ARS, CD) ou partenaires (UDAPEI, NEXEM, CREAL...)...



Lutter contre la maltraitance – développer la bientraitance

L'Association s'engage à lutter contre toute forme de maltraitance et adhère à la définition de la bientraitance formulée par l'ANESM :

« La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. »

L'Association veille à soutenir aussi la bientraitance en accompagnant les démarches engagées par les structures et les professionnels (formations, groupes de paroles, commissions bientraitance...)

Ce sujet sensible fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Association.

Communication

Nos grands principes :

- **Promouvoir l'image de l'Association en sollicitant les membres du Conseil d'Administration, les personnes accompagnées et leurs aidants** en siégeant dans les instances et en adhérant aux organisations représentatives
- **Informier :**
 - Les adhérents : de la vie de l'Association, de ses établissements et de leurs projets
 - Nos partenaires institutionnels : en ouvrant nos établissements
 - Les professionnels de la vie de l'Association
- **Faciliter l'accès à l'information** par des documents inspirés du « facile à lire et à comprendre »

Projets de consolidation et de développement de l'existant

Afin de toujours mieux répondre aux besoins des personnes déficientes intellectuelles, il est nécessaire d'entretenir :

- Les relations avec les autorités de tutelles
- Le développement de nos rapports avec notre environnement
- Le développement de notre action vis-à-vis des familles

Mais aussi, de s'inscrire dans les orientations des politiques publiques liées au handicap (vieillesse, autisme...)

Et de manière générale, l'Association s'engage :

- A étudier les besoins territoriaux du Valenciennois et du Hainaut-Cambrésis
- A porter une attention particulière aux orientations régionales dans le domaine du handicap (appels à projets) et à l'évolution des publics
- A rechercher des solutions « innovantes » pour répondre à l'évolution des besoins, des aspirations des personnes accompagnées, de leurs familles, en prenant en compte l'expression actuelle de ces besoins et aspiration



Modalités de suivi des axes du projet

Le présent projet associatif, adopté en Conseil d'Administration, est le fruit des réflexions initiales des fondateurs de l'Association, enrichi des projets élaborés de ces dernières années.

Le projet associatif tel qu'il est présenté n'est pas immuable.

Il est, au contraire, évolutif en fonction des besoins des personnes accueillies, des connaissances scientifiques, des politiques concernant le handicap et des réglementations.

Son évolution future devra maintenir les principes fondateurs de notre action, tout en préservant les valeurs fondamentales défendues.

Il s'appuie également sur une évaluation périodique d'une part des résultats obtenus par rapport aux objectifs poursuivis, et d'autre part, des moyens mis en œuvre pour obtenir ces résultats.

Notre Association tient à s'assurer que les principes d'actions qu'elle pose dans son projet associatif soient effectivement mis en œuvre au quotidien et que les conditions soient toujours réunies.

L'intérêt de la personne handicapée et de sa famille doit toujours être privilégié au moyen notamment de l'Action Familiale et des différentes instances qu'elle anime.

Le cas échéant, elle doit s'assurer que les dispositifs de prévention des difficultés éventuelles soient opérationnels et efficaces.

*Au-delà de ces pages, n'oublions pas qu'il y a des visages,
des personnes avec leurs capacités et leurs fragilités.
Ce sont elles qui nous motivent et mobilisent notre énergie.
C'est notre mission première, hier, aujourd'hui et demain.*

Quelques œuvres réalisées par les personnes accueillies avec les éducateurs







Association Familiale Les Papillons Blancs de Denain

**ZA Les Pierres Blanches
1 Rue Louis Petit
59220 DENAIN
Tél. 03 27 43 38 00
secretariat.siege@apei-denain.fr**

www.apei-denain.fr

[Facebook/Lindedin/YouTube](#) : Les Papillons Blancs de Denain